

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°42/2025 du 10 février 2025, le Maire de Gonesse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°4 du Plan Local D'Urbanisme (PLU) de la commune de Gonesse. L'enquête se déroulera sur une durée de 30 jours consécutifs :

**Du jeudi 27 février 2025 à 9h,
Au vendredi 28 mars 2025 à 17h30**

Le projet de modification n° 4 du PLU soumis en enquête publique porte l'objectif de préciser et d'encadrer l'aménagement de la partie Nord du site concerné par l'orientation d'aménagement et de programmation du Triangle de Gonesse, particulièrement aux abords de la gare, notamment pour la réalisation d'équipements d'intérêt collectif et de service public.

Monsieur Bertrand SILLAM, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête se déroulera sur une durée de 30 jours, du jeudi 27 février 2025 à 9h00 au vendredi 28 mars 2025 à 17h30. Le siège de l'enquête est fixé à la Direction de l'urbanisme (PAGS 4 place du Général de Gaulle 95500 Gonesse).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, par voie papier et en version numérique sur un poste informatique dédié, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sauf le mardi matin. Il sera également disponible sur le site de la commune <https://www.ville-gonesse.fr/> (rubrique Cadre de vie ; Enquêtes publiques / Concertations / Consultations).

Le public pourra également consigner, pendant toute la durée de l'enquête, ses observations et propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet avant le 28 mars 2025 17h30 ;
- Par courrier postal avant le 28 mars 2025 à l'attention de Monsieur Bertrand SILLAM commissaire enquêteur (Mairie de Gonesse 66 rue de Paris B.P. 10060 95503 Gonesse cedex) ;
- Par courriel à l'adresse suivante enquete.publique@mairie-gonesse.fr, et ce, avant le 28 mars 2025 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité organisatrice.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux horaires et lieu suivants :

Lieu	Dates	Horaires
Pole Administration Générale et Sport (PAGS) 4 Place du Général de Gaulle 95500 Gonesse	Le jeudi 27 février 2025	De 9h à 12h
	Le mardi 11 mars 2025	De 14h à 17h
	Le jeudi 20 mars 2025	De 9h à 12h
	Le vendredi 28 mars 2025	De 14h à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme (PAGS, 4 place du Général de Gaulle 95500 Gonesse) et à la Préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ville-gonesse.fr/> (rubrique cadre de vie ; urbanisme ; Enquêtes publiques / Concertations / Consultations).

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme 01.34.45.11.40.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le **PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** de la commune de Gonesse a été modifié par l'arrêté n°42/2025 du 10 février 2025. Le projet de modification n°4 du PLU est soumis en enquête publique unique. Le dossier est consultable au siège de l'enquête publique unique, au 4 place du Général de Gaulle, 95500 Gonesse, du jeudi 27 février 2025 à 9h00 au vendredi 28 mars 2025 à 17h30. Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la commune de Gonesse : <https://www.ville-gonesse.fr/> (rubrique Cadre de vie ; Enquêtes publiques / Concertations / Consultations).

Une demande de déclaration d'utilité publique a également été déposée par RTE au titre des articles L.323-3 et suivants du code de l'énergie, pour le raccordement électrique du datacenter aux postes RTE de Piessis-Gassot et de Villiers-le-Bel. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le projet de raccordement au réseau de transport d'électricité du datacenter Digital Dugny est considéré comme intégré au même projet que le datacenter.

Une demande de Permis de Construire instruite par le service Urbanisme de la Mairie de Dugny, est également intégrée au projet.

L'enquête publique commune à ces trois procédures se déroulera du mardi 15 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs, au mairie de Dugny.

Le périmètre de l'enquête publique concerne les communes d'Aulnay-sous-Bois, Drancy, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Saint-Denis et Stains en Seine-Saint-Denis ainsi que les communes d'Arnoville, Bonnoul-en-France, Bouqueval, Gargos-les-Gonesse, Gonesse, La Piessis-Gassot et Villiers-le-Bel dans le Val-d'Oise.

Les informations relatives au projet soumis à enquête peuvent être demandées auprès de DIGITAL DUGNY ; à l'attention de M Bruno Forest, directeur qualité et sécurité, 129, boulevard Malaherbes, 75017 Paris ou par mail : opdigitaldugny@digitalreality.com.

Le 5 septembre 2024, le président du tribunal administratif de Montquai a désigné Monsieur Pierre VIGÉOLAS, commandant de police retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain GILLES, ingénieur informatique et télécom retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, chargés de procéder à l'enquête publique.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, les avis reçus en application des articles R.181-19 et suivants, le mémoire en réponse de DIGITAL DUGNY à l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête publique, sera déposé en mairie de Dugny, 1 rue de la Résistance, 93440 Dugny, où il pourra être consulté aux jours ouvrables et heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier soumis à enquête publique peut être consulté sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, du lundi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous. Toute personne souhaitant consulter le dossier d'enquête est invitée à contacter au préalable le 01 41 60 60 60. Une version numérique du dossier est également consultable sur Internet aux adresses suivantes :

<https://www.registre-numerique.fr/datacenter-dugny>

<https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Enquetes-publiques/Dossiers-ICPE>

<https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/ICPE-Installations-Classes-pour-la-Protection-de-l-Environnement/Installations-Classes-pour-la-Protection-de-l-Environnement-Dossiers-Interprefectureaux>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de la procédure prendra la forme d'une autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions ou d'un refus par arrêté inter-préfectoral pris par le préfet de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

La demande de permis de construire et la demande de raccordement RTE seront l'objet de décisions distinctes.

Préfecture - 1 rue de la Résistance - 93440 DUGNY - Tél : 01 42 32 00 01 - contact@seine-saint-denis.gouv.fr

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT POUR LE VAL-D'OISE

Un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) concernant les infrastructures de transports routiers et ferroviaires de l'État sur le territoire du Val-d'Oise a été établi au titre de l'échéance 4 de la Directive européenne 2002/49/CE d'Oise a été établi au titre de l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Ce projet de PPBE est mis à la disposition du public par voie électronique, pendant deux mois, conformément à l'article R. 572-9 du Code de l'environnement.

La réalisation d'un PPBE est une obligation réglementaire pour les infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains par an et les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules. Ce document vise essentiellement à définir les actions à mettre en œuvre par la RATP, Ile-de-France Mobilités, la SNCF, SANEF et la direction des routes d'Ile-de-France afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement.

Le projet de PPBE des infrastructures de transports terrestres de l'État du Val-d'Oise pourra être consulté du 28 novembre 2024 au 27 janvier 2025 inclus, sur le site internet de la préfecture au lien suivant : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/Bruit/Prevention-du-bruit-dans-l-environnement/CSB-et-PPBE/PPBE-grandes-infrastructures-PPBE-des-grandes-infrastructures-routieres-et-ferroviaires-4eme-echance>

Le public pourra présenter ses observations en ligne à cette adresse mail : dgt-sud-bruit@val-doise.gouv.fr

À l'issue de cette consultation et de l'analyse des observations formulées, le PPBE des infrastructures de transports terrestres de l'État du Val-d'Oise sera soumis à l'approbation du Préfet du Val-d'Oise.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme
RELATIVE A LA MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
GONESSE

Objet de la concertation préalable : Par délibération du 12 novembre 2024 et conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal de la commune de Gonesse a engagé une procédure de concertation préalable. Cette concertation publique est lancée afin d'accueillir vos avis et propositions. Ce projet a pour objectif de valoriser le secteur de la friche hospitalière situé rue Bernard Favier, un espace actuellement non exploité, afin de permettre le renouvellement urbain du site et ainsi améliorer le cadre de vie des Gonessiens.

Durée de la concertation préalable : 2 mois, du lundi 02 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

Modalités de concertation : Un dossier comprenant un résumé non technique de la procédure sera consultable à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme site 4 place du Général de Gaulle, 95500 Gonesse.

Une page dédiée sera créée sur le site internet de la commune <https://www.ville-gonesse.fr/> afin d'informer le public du suivi de la procédure (rubrique Cadre de vie / Enquêtes Publiques / Concertations / Consultations).

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions : Sur un registre papier mis à disposition à l'accueil de la Direction de l'Urbanisme ;

par mail à l'adresse urbanisme@mairie-gonesse.fr ;

par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Maire, 66 rue de Paris, BP 10060, 95503 Gonesse Cedex.